

**"Les élues au service des politiques publiques
de réduction de la pauvreté des femmes et des filles"
Mardi 12 mars 2024 10h30- 12h30
RP de la Francophonie, 801, 2nd avenue New York**

La CSW68 est consacrée à la réduction de la pauvreté des femmes.

Pour atteindre l'objectif du thème prioritaire, il est important de mettre en place des politiques et des programmes qui visent à éliminer les obstacles à l'égalité entre les femmes et les hommes, à promouvoir l'accès égalitaire à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la participation politique et à lutter contre les violences envers les femmes et les filles.

La réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles nécessitent des efforts concertés à travers des politiques, des institutions et des financements qui intègrent cette perspective, qui visent à éliminer les inégalités et à promouvoir un développement égalitaire pour chacune et chacun.

Notre atelier va montrer l'importance des politiques publiques et donc de l'implication indispensable des élues, notamment les femmes pour la mise en place de programmes publics en faveur de l'autonomisation professionnelle des femmes et des filles, leviers transformatifs pour toute la société.

Pour construire ces politiques publiques de réduction de la pauvreté des femmes, il me semble indispensable de définir pauvreté et précarité.

Sur le plan des définitions : la pauvreté s'entend principalement comme une absence, une insuffisance de ressources monétaires.

La précarité elle, ne se comprend pas seulement, par cette absence de ressources mais elle désigne plutôt ce qu'on peut appeler une fragilité des revenus et de positions sociales. Elle comprend donc plusieurs dimensions.

En 1987, Joseph WRESINSKY, fondateur d'ATD Quart Monde, définissait la précarité ainsi :

« Un état d'instabilité sociale caractérisée par l'absence d'une ou plusieurs des sécurités qui permettent aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux ».

Pour rappel, les droits fondamentaux sont le droit à l'emploi, le droit au logement, le droit à la santé et le droit à la citoyenneté.

C'est une situation qui est marquée par un manque qui engendre incertitude face à l'avenir, fragilité et vulnérabilité.

Les situations de précarité se développent lorsque le niveau socio-économique, l'habitat, les réserves financières, le niveau culturel, le niveau d'instruction et de qualification professionnelle et les moyens de participation associative, syndicale et politique sont défavorables.

Définir des indices prenant en compte différents indicateurs sociaux économiques, mais aussi des critères de modes de vie, d'accès aux soins, à la santé, le niveau

d'études et les caractéristiques socio-professionnelles permet de déterminer les politiques publiques qui vont permettre de réduire la précarité.

Cela permet de prendre en compte des personnes qui risquent d'être en dehors des radars, sur le seul critère des ressources financières notamment des personnes qui ont une activité professionnelle rémunérée, mais qui sont toutefois en difficultés sur les autres indicateurs ou des personnes qui se trouvent tout à coup dans un parcours de vie difficile à la suite d'évènements liés à des ruptures sociales, professionnelles ou affectives, sans oublier les caractéristiques de l'aire de résidence, les facteurs socio-économiques de l'environnement local et les difficultés de déplacement.

La crise sanitaire du COVID a impacté de nouveaux publics, étudiants, jeunes adultes, salariés modestes d'abord parce qu'elle a accéléré l'isolement.

Parmi les nouvelles causes de précarité l'accès aux outils numériques, thème de la CSW67. La dématérialisation complique le parcours de certains publics en situation de précarité, qui sont en situation d'illectronisme. Mais même pour ceux qui savent utiliser les outils numériques, la difficulté consiste à trouver un interlocuteur.

Pour ouvrir notre atelier, **Chantal SOUCY**, Députée du Québec, Présidente du réseau femmes de l'APF, *Renforcer les femmes parlementaires dans leur action*

Soukaina BOURAOUI Directrice exécutive de Cawtar et Présidente de la Fondation des femmes de l'Euro-méditerranée, membre du RF-EFH, - *Élues locales confrontées à la pauvreté des femmes en Tunisie : cas pratiques*

Julie DELPECH, députée de la France, membre de la Commission des Affaires Étrangères, Secrétaire de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, - *Quel rôle les parlementaires peuvent-elles jouer dans la réduction de la pauvreté des femmes ?*

La question de l'habitat est un des critères de la précarité, un risque de se retrouver dans la pauvreté, **Gwendoline COIPEAULT** de Femmes solidaires va nous présenter leurs actions pour *Réduire la pauvreté et la précarité des femmes en France : l'habitat social*,

Nous avons bien compris l'importance des femmes élues pour améliorer les politiques publiques de réduction de la pauvreté. Il faut donc faciliter leur présence, cela fait partie des actions de Marguerite Yoli BI KONE, en particulier leur montrer le rôle qu'elles ont à jouer pour l'obtention de politiques publiques, à quoi ça sert d'être élue.

Faciliter la présence de femmes élues pour améliorer les politiques publiques de réduction de la pauvreté **Marguerite YOLI Bi KONE**, PCA WANEP CI et vice-présidente du GOFEHF Côte d'Ivoire

Pour sortir les femmes de la pauvreté et de la précarité : l'économie sociale et solidaire **Marlène SCHIAPPA**, Ministre de 2017 à 2023, élue de Paris, autrice de nombreux livres.